

PROCES VERBAL

DU COMITE SYNDICAL DU PAYS RISLE-CHARENTONNE

LUNDI 14 JANVIER 2008 A 11H15

Communauté de Communes de Bernay

Etaient présents :

- ✦ Monsieur André ANTHIERENS, Monsieur Joël BOURDIN, Madame Françoise CANU, Monsieur Hubert CAPPELLE, Monsieur Francis CAVELIER, Monsieur François COURVOISIER, Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Monsieur Edmond DESHAYES, Monsieur Lucien EON, Monsieur Pierre ESPALDET, Monsieur François GOBRON, Monsieur Gérard GRIMAULT, Monsieur Jean-François HERVIEU, Madame Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Monsieur Frédéric JONES, Madame Marie-Françoise LARROQUELLE, Monsieur Gilles LAUNAY, Monsieur Pierre LAUNAY, Monsieur Hervé MAUREY, Monsieur Guy PARIS, Madame Odile PINOCHE, Monsieur Lionel PREVOST, Monsieur Jean QUINTON, Monsieur Henri ROORDA, Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN, Monsieur Philippe TOUFLET, Madame Anne-Marie TOULOUSE, Monsieur Philippe WATEAU.

Etaient excusés :

- ✦ Monsieur Jean-Marie HUFTIER, Sous-Préfet de l'Arrondissement de Bernay
- ✦ Madame Jacqueline DELAQUAIZE, Monsieur Jacques GRAVELLE, Monsieur Denis GUITTON, Monsieur Jean-Jacques PREVOST, Monsieur Marc VAMPA.

Etaient absents :

- ✦ Monsieur Christian BAISSÉ, Monsieur Gilbert CLOAREC, Monsieur Jackie DESRUES, Monsieur Serge DESSON, Monsieur Jean-Claude FRANCOIS, Monsieur Alain HUCHE, Monsieur Didier MALCAVA, Monsieur Michel PALLIER, Madame Nicole SARAZIN.
- ✦ Monsieur Roland RICA, Trésorier de Bernay.

Assistaient à la réunion :

- ✦ Mesdames Mireille MARTIN-HERVE et Camille MOREL.

Le Président, Monsieur Joël BOURDIN, remercie les membres du Comité Syndical pour leur présence et, le quorum étant atteint, les invite à débiter cette réunion à 11h20.

I- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2008

Monsieur Joël BOURDIN introduit la réunion en rappelant que le Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu et que le compte administratif ne sera quant à lui arrêté qu'en mai-juin 2008 par le nouveau Comité Syndical.

Monsieur le Président propose de délibérer sur le Budget Primitif 2008 ; celui-ci est lu et commenté par Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN, lequel précise que cette proposition de Budget Primitif 2008 se base sur trois éléments principaux :

- la poursuite du financement du SCOT engagé depuis deux exercices,
- le maintien de la même contribution budgétaire des collectivités membres à un montant par habitant peu élevé (le moins élevé des Pays de la Région Haute-Normandie),
- la réalisation d'un diagnostic énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN précise ensuite le contenu de certains articles :

- **chapitre 11** : les montants alloués aux articles de ce chapitre varient peu de ceux budgétisés en 2007. Les plus grandes variations sont les suivantes :
 - articles 6132 et 614 : prévision d'un éventuel besoin en surface supplémentaire de bureaux ;
 - article 616 : couverture des agents et des élus par des contrats d'assurances risques statutaires et risques juridiques ;
 - article 617 : réalisation d'un diagnostic énergétique mentionné dans le Contrat de Territoire 2007-2010 du Pays Risle-Charentonne. Cette dépense est subventionnée à hauteur de 80% ;
 - article 6251 : réalisation de lettres d'information dans le cadre du SCOT ;
- **chapitre 74** : ont été inscrites les différentes subventions attendues pour le financement du diagnostic énergétique et pour le fonctionnement du Syndicat Mixte.
- **chapitre 20** : a été inscrite la somme qu'il reste à verser au bureau d'études PROSCOT.
- **chapitre 13** : ont été inscrits les montants des subventions qu'il reste à percevoir des partenaires financiers pour la réalisation du SCOT.

Suite à cette présentation, Madame Françoise CANU souhaiterait connaître la signification de l'abréviation « T.I.L. ». Monsieur Joël BOURDIN répond en expliquant qu'il s'agit d'une subvention d'Etat intitulée « Travaux d'Intérêt Local », laquelle a permis le financement d'une partie du SCOT du Pays Risle-Charentonne.

Madame Françoise CANU s'interroge également sur la localisation dans le Budget Primitif 2008 des frais de personnel. Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN répond qu'il s'agit du compte 64111.

Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE demande, quant à lui, des explications sur le compte 617 « Diagnostic énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux ». A cela, Monsieur Joël BOURDIN note qu'il s'agit d'une fiche action du projet de Contrat de Territoire 2007-2010 programmée en 2008.

Monsieur Gilles LAUNAY pose la question de l'importante augmentation de la somme budgétée aux comptes 6132 et 614 « Locations immobilières ». Monsieur Joël BOURDIN explique qu'à l'heure actuelle les bureaux du Pays sont exigus et que ce dernier n'est même pas en capacité d'accueillir physiquement un stagiaire. Cette provision est envisagée dans le cas où il serait nécessaire de louer un bureau supplémentaire.

Monsieur Joël BOURDIN conclut en disant qu'il ne restera plus qu'à approuver en mai 2008 le Compte Administratif 2007 et le Compte de Gestion 2007. Il sollicite alors l'assemblée pour adopter le Budget Primitif 2008 du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne comme suit :

Article 1 : Le Budget Primitif 2008 du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne sera voté par nature et par chapitre.

Article 2 : Le Budget Primitif 2008 du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne s'équilibre comme ci-après :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement (<i>ordre + réel</i>)	257 529,00 €	257 529,00 €
Investissement (<i>ordre + réel</i>)	175 610,00 €	175 610,00 €
TOTAL	433 139,00 €	433 139,00 €

- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Budget Primitif 2008 est voté par nature et par chapitre par le Comité Syndical. Il est adopté à l'unanimité.

II- RAPPORT D'ACTIVITES 2007

Monsieur le Président présente le rapport d'activités de l'année 2007 du Syndicat Mixte et le propose à l'adoption des membres présents.

Il rappelle qu'en 2007, un processus d'élaboration d'un nouveau Contrat de Territoire 2007-2010 du Pays Risle-Charentonne a été engagé.

De nombreuses réunions ont été organisées à cet effet :

Dates	Objet	Personnes concernées
10/05/2007	Comité Technique interne	Les Secrétaires généraux des Communautés de Communes
14/05/2007	Comité de Pilotage interne	Les élus du bureau, Présidents CdC et Maire de Bernay
21/05/2007	Comité Technique du Contrat de Territoire	Les Secrétaires généraux des Communautés de Communes avec les techniciens de la Région et du Département
01/06/2007	1 ^{er} Comité de Pilotage du Contrat de Territoire	Les élus du bureau, Présidents CdC et Maire de Bernay avec les représentants élus de la Région et du Département
11/06/2007	Présentation d'un 1 ^{er} projet de Contrat au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne	Membres du Comité Syndical
30/09/2007	2 ^{ème} Comité de Pilotage du Contrat de Territoire	Les élus du bureau, Présidents CdC et Maire de Bernay avec les représentants élus de la Région et du Département

Monsieur le Président note d'autre part que l'élaboration du SCOT s'est poursuivie en 2007. La phase de diagnostic qui a débuté en septembre 2006 et s'est terminée en mars 2007, a été conclue par une grande journée d'échanges qui s'est déroulée le 30 mars 2007 à la Maison des Associations de Bernay.

Sur la base de ce diagnostic, le bureau d'études PROSCOT a continué sa mission afin d'élaborer le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Dans ce cadre, une démarche « prospective » a été initiée en 2007, afin d'identifier les risques et les opportunités pour le développement du Pays Risle-Charentonne : des scénarios d'évolutions probables offrant de réelles alternatives ont été élaborés.

Ils vont, en 2008, permettre aux élus du territoire, après concertation, de définir la base du futur Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de leur SCOT.

Cette véritable démarche prospective a supposé de constituer un groupe de travail dit « *groupe expert* » (*GEX*). Ce groupe a été composé d'acteurs du territoire aux compétences différentes et aux profils variés (élus et techniciens).

Le Gex a consacré à ses travaux quatre journées complètes (mardi 25 septembre, jeudi 4 et vendredi 5 octobre et vendredi 12 octobre 2007) puis une demi-journée de synthèse (16 novembre 2007). Une journée de restitution des conclusions du Gex sera organisée le lundi 28 janvier 2008 à partir de 13h30.

- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le rapport d'activités 2007 du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne est adopté.

III- CONTRAT DE TERRITOIRE 2007-2010

Monsieur le Président présente la démarche en disant que la contractualisation avec les Pays s'inscrit dans une politique contractuelle : « CPER 2007-2013 », « 276 », etc.

Il indique qu'un Contrat de Territoire (ex-Contrat de Pays) rassemble des projets répondant aux priorités d'un territoire, c'est-à-dire des actions structurantes, intercommunales.

Le Contrat de Territoire est pluriannuel c'est-à-dire qu'il s'étend de 2007 à 2013. Cependant, il comprendra deux volets : 2007-2010 et 2010-2013 :

- 2007-2010 : soutien des projets les plus matures et accompagnement des phases d'études sur de futurs projets ;
- 2010-2013 : accompagnement des projets répondant au diagnostic et aux grands enjeux du SCOT du Pays Risle-Charentonne.

Monsieur le Président poursuit en rappelant une nouvelle fois que l'élaboration du Contrat de Territoire du Pays Risle-Charentonne a fait l'objet de nombreuses réunions techniques (comités techniques) et d'élus (comités de pilotage) associant toutes les collectivités membres du Syndicat Mixte ainsi que la Ville de Bernay.

Aujourd'hui, le projet de Contrat de Territoire 2007-2010 du Pays Risle-Charentonne présenté aux membres du Comité Syndical comporte 15 actions et 2 ensembles d'actions (aménagement des centres-bourgs et développement économique).

Monsieur Joël BOURDIN procède alors à la lecture des actions contenues dans le projet de Contrat de Territoire 2007-2010 en commentant certaines d'entre elles.

Ainsi, concernant l'école de musique intercommunale, Monsieur le Président précise que le projet sera localisé dans les anciens abattoirs de la Ville de Bernay.

Monsieur Jean-François HERVIEU pour ce qui est du projet de l'Orangerie du Château de Beaumesnil souhaiterait que la Région puisse faire un effort financier supplémentaire.

Monsieur Lionel PREVOST, en tant que représentant du Département de l'Eure, se déclare également favorable et ajoute que Monsieur le Président de la Fondation Fürstenberg lui a fait part de ce même souhait. Il note que malgré tout des mécènes seront à convaincre pour compléter ce budget prévisionnel.

Monsieur Joël BOURDIN explique que pour l'action « Base de loisirs de Brionne », l'évolution du plan de financement est favorable au maître d'ouvrage. Il n'était en effet pas prévu au départ des négociations que la Région Haute-Normandie finance ce projet.

Or, aujourd'hui, 250 000.00 euros sont inscrits aux recettes prévisionnelles : c'est le résultat des discussions constructives qui se sont déroulées lors des différentes réunions de préparation de ce Contrat.

Monsieur le Président explique l'action « étude de faisabilité de création d'un centre nautique à l'échelle du Pays » en précisant qu'il existe des réflexions au sein de chaque collectivité du territoire. C'est pourquoi, certains élus ont choisi de réfléchir ensemble via le Pays. Il ne s'agit que d'une étude. Cela ne signifie donc pas que les collectivités sont engagées à quoique ce soit une fois les conclusions rendues. Quant au lieu, ce sera justement à l'étude de définir l'endroit le plus approprié pour une telle réalisation.

Monsieur Joël BOURDIN expose ensuite deux actions de la Ville de Bernay (« pôle touristique » et « pôle d'échanges »), pour lesquelles les arbitrages financiers du Département de l'Eure ne sont pas définitifs. Monsieur Jean QUINTON regrette qu'en effet des discussions soient toujours en cours à ce sujet avec le Département de l'Eure. Il note d'ailleurs que cette incertitude concerne aussi l'action « Cœur de Pays ».

Pour cette action, la Ville de Bernay demande la prise en compte de deux dispositifs « Aménagement Urbain et Paysager » au lieu d'un seul initialement proposé.

Monsieur Lionel PREVOST répond qu'effectivement la négociation doit être poursuivie. L'étude des dossiers est en cours. Monsieur le Président souhaite que la réponse du Département de l'Eure soit la plus rapide possible et dans l'attente, l'adoption du Projet de Contrat de Territoire devra nécessiter deux volets à la délibération.

Concernant les projets économiques, le « plan de développement économique du Pays » est un outil, argumente Monsieur le Président, qui permettra de rationaliser ce qui se voit et d'anticiper ce qui se fera. De plus, cette étude viendra en appui au SCOT.

Pour les projets de zones d'activités économiques, celle de Carsix devrait pouvoir démarrer en 2009. La Communauté de Communes Risle-Charentonne en sera le chef de file. Celle de Maison-Rouge est nettement moins avancée et quant à celle de Thiberville, 10 ares ont finalement été trouvés en plus ce qui permet dépasser les 5 hectares, taille critique à partir de laquelle la Région Haute-Normandie peut financer les travaux.

Enfin, Monsieur Jean-François HERVIEU se dit surpris par les montants très faibles indiqués sur la fiche action concernant la zone d'activités de Perriers-la-Campagne.

Monsieur André ANTHIERENS intervient à son tour en faisant remarquer à l'assemblée que les fiches ne sont pas hiérarchisées dans un ordre précis. Néanmoins, la plupart, voire la totalité englobe des thématiques telles que la culture, le tourisme, les loisirs entre autres. Or, dans les travaux du GEX, ces thématiques sont identifiées comme variables qui ont et auront des influences, directes ou indirectes, sur le SCOT. Cela signifie tout simplement que le projet de Contrat de Territoire aujourd'hui présenté est en cohérence avec le diagnostic du SCOT et très probablement avec les futures orientations politiques du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCOT du Pays Risle-Charentonne.

Monsieur Joël BOURDIN s'en félicite mais ne se montre pas étonné que ce projet de Contrat de Territoire résulte d'un véritable échange entre les communautés de communes, le Pays et les partenaires financiers.

Monsieur Lionel PREVOST en profite d'ailleurs pour rappeler qu'il est primordial que chaque commune, ou communauté de communes, se dote d'un document d'urbanisme approprié (carte communale ou plan local d'urbanisme).

Monsieur Joël BOURDIN conclut en demandant aux membres de l'assemblée de se prononcer sur l'adoption du projet de Contrat de Territoire 2007-2010 présenté aux élus présents. Compte tenu des derniers arbitrages non finalisés pour la Ville de Bernay, il propose aux élus de délibérer comme suit :

Article 1 : Le projet de Contrat de Territoire 2007-2010 du Pays Risle-Charentonne est approuvé à l'exception des fiches suivantes, devant faire l'objet d'un arbitrage financier définitif :

- n°10 « création d'un pôle touristique » de la Ville de Bernay ;
- n°11 « création d'un pôle d'échanges » de la Ville de Bernay ;
- « Cœur de Pays » de la Ville de Bernay.

Article 2 : Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne est autorisé à signer le Contrat de Territoire 2007-2010 du Pays Risle-Charentonne avec Monsieur le Président de la Région Haute-Normandie et Monsieur le Président du Département de l'Eure, sous réserve de l'accord officiel (par écrit) de Monsieur le Maire de la Ville de Bernay sur les 3 fiches citées à l'article 1.

Article 3 : Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne est autorisé à mener les échanges entre la Ville de Bernay, le Pays et le Département de l'Eure afin de fixer définitivement les plans de financement des 3 fiches citées à l'article 1.

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Projet de Contrat de Territoire est adopté avec la réserve susmentionnée.

IV- CONTRAT D'ASSURANCES COUVRANT LES RISQUES STATUTAIRES DES AGENTS ET CONTRAT D'ASSURANCES COUVRANT LA PROTECTION JURIDIQUE DES ELUS ET DES AGENTS

Monsieur le Président explique qu'actuellement le Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne n'est pas couvert pour les risques statutaires de ses agents, ce qui signifie qu'un certain nombre de prestations resterait à sa charge en cas d'accident du travail, maladies (professionnelle ou non), maternité, adoption et décès.

De même, il ajoute que les éventuels frais juridiques générés par l'action de ses agents et de ses élus ne sont pas garantis par une assurance spécifique. Le Syndicat Mixte le cas échéant serait obligé d'assumer financièrement la protection juridique de ses élus et agents.

Ces situations peuvent constituer un risque financier pour le Syndicat Mixte.

Monsieur Joël BOURDIN sollicite l'assemblée pour se prononcer sur la souscription de ces deux contrats comme suit :

Article 1 : Le Président est autorisé à souscrire un contrat d'assurances couvrant les risques statutaires des agents et un contrat d'assurances couvrant la protection juridique des agents et des élus à compter du 1^{er} février 2008.

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Président du Pays Risle-Charentonne est autorisé à l'unanimité à souscrire ces deux contrats d'assurances.

V- FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT DU PAYS

Monsieur le Président rappelle que dans le projet de Contrat de Territoire du Pays Risle-Charentonne 2007-2010, la Région Haute-Normandie s'était engagée à soutenir l'animation du territoire et la mise en œuvre du Contrat par le Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne.

Pour l'exercice 2008, le dispositif concernant ce financement régional se poursuit suivant le modèle déjà établi en 2007.

Monsieur Joël BOURDIN sollicite l'assemblée pour se prononcer sur la subvention régionale pour le fonctionnement du Pays tel que suit :

Article 1 : Est sollicité de la Région Haute-Normandie le financement de l'animation de la structure porteuse du Pays Risle-Charentonne pour l'année 2008 à hauteur maximum de 37 100.00 euros (car au prorata des dépenses réelles). En contrepartie, le Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne s'engage à fournir toutes les pièces justificatives de la dépense (rapports d'activités, états récapitulatifs des dépenses et des recettes).

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le financement du fonctionnement du Pays Risle-Charentonne par la Région Haute-Normandie pour l'année 2008 est approuvé à l'unanimité.

VI- CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES ET DE LA COMMUNE INDIVIDUELLE

Monsieur le Président rappelle que le Budget Primitif 2008 est équilibré sans augmentation des participations des Communautés de Communes et de la commune individuelle.

Monsieur le Président demande donc à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le maintien du montant actuel de la contribution financière de chaque collectivité membre, c'est-à-dire comme suit :

Article 1 : Pour l'exercice 2008, les contributions budgétaires s'élèvent à :

Communautés et Commune individuelle	Nombre d'habitants	Contribution en €/hab	Contribution totale en €
Communauté de Communes du Canton de Beamesnil	5 065	1€	5 065.00
Communauté de Communes du Canton de Beaumont-le-Roger	10 905	1€	10 905.00
Communauté de Communes de Bernay et des Environs	18 241	1€	18 241.00
Communauté de Communes Risle-Charentonne	4 734	1€	4 734.00
Communauté des Communes Rurales du Canton de Brionne	6 798	1€	6 798.00
Communauté de Communes du Canton de Broglie	6 815	1€	6 815.00
Communauté de communes du Canton de Rugles	8 270	1€	8 270.00
Communauté de Communes du Canton de Thiberville	7 240	1€	7 240.00
Commune de Brionne	4 736	1€	4 736.00
TOTAL	72 804		72 804.00

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le maintien du montant d'un euro par habitant pour la participation financière des Communautés de Communes et de la commune isolée est adopté à l'unanimité.

VII- QUESTIONS DIVERSES

Les membres présents n'ont aucune question diverse.

L'ensemble des points figurant à l'ordre du jour ayant été abordé et l'assemblée n'ayant plus de questions à poser, le Président lève la séance à 12h40.

PROCES VERBAL
DU COMITE SYNDICAL DU PAYS RISLE-CHARENTONNE
LUNDI 14 JANVIER 2008 A 11H15 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BERNAY

M. A. ANTHIERENS		Mme M-C. JOIN-LAMBERT	
M. C. BAISSÉ	ABSENT	M. F. JONES	
M. J. BOURDIN		Mme M-F. LARROQUELLE	
Mme F. CANU		M. G. LAUNAY	
M. H. CAPPELLE		M. P. LAUNAY	
M. F. CAVELIER		M. D. MALCAVA	ABSENT
M. G. CLOAREC	ABSENT	M. H. MAUREY	
M. COURVOISIER		M. M. PALLIER	ABSENT
M. DELAPORTE		M. G. PARIS	
Mme DELAQUAIZE	EXCUSEE	M. O. PINOCHE	
M. E. DESHAYES		M. L. PREVOST	
M. J. DESRUES	ABSENT	M. J-J. PREVOST	EXCUSE
M. S. DESSON	ABSENT	M. J. QUINTON	
M.L. EON		M. H. ROORDA	
M. P. ESPALDET		M. J-C. ROUSSELIN	
M. J-C. FRANCOIS	ABSENT	Mme N. SARAZIN	ABSENTE
M. F. GOBRON		M. P. TOUFLET	
M. J. GRAVELLE	EXCUSE	M. A-M. TOULOUSE	
M. G. GRIMAUULT		M. M. VAMPA	EXCUSE
M. D. GUITTON	EXCUSE	M. Ph. WATEAU	
M. J-F. HERVIEU			
M. A. HUCHE	ABSENT		